



Younous Omarjee
Vice-Président du Parlement européen

A : Mme Ursula Von Der Lyen
Présidente de la Commission européenne

Bruxelles, le 4 juillet 2025,

Objet : Proposition de la Commission pour le futur cadre financier pluriannuel

Madame la Présidente,

À l'heure où la Commission finalise sa proposition pour le prochain cadre financier pluriannuel, je souhaite, en tant que Vice-Président du Parlement européen chargé des relations avec le Comité des régions et les collectivités locales et régionales, et ancien président de la commission du développement régional, réaffirmer tout le soutien qui est le mien à la politique de cohésion – pilier essentiel du projet européen – et au rôle des collectivités locales et régionales dans sa mise en œuvre.

La politique de cohésion représente bien plus qu'un instrument financier : elle est une expression concrète de la solidarité européenne et un pilier fondamental du projet d'intégration. Elle est l'un des rares liens tangibles entre l'Europe et ses citoyens.

Les articles 162 à 164, et 174 à 178 des Traités assignent à l'Union les objectifs impératifs de renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale, de réduction des écarts de développement entre les régions et d'amélioration des possibilités d'emploi des travailleurs ; ce, au moyen de fonds dédiés et clairement identifiés. La Commission européenne a l'obligation et la responsabilité de les mettre en œuvre.

Une disparition des règlements FEDER, FSE+, FEADER, FEAMP, PAC, LIFE, en tant que politiques européennes propres, qui se superposerait à une disparition de la méthode de répartition des enveloppes dite méthode de Berlin, à une disparition du concept de catégories de régions, des objectifs thématiques, des enveloppes additionnelles spécifiques aux RUP, au bénéfice de plans nationaux uniques où tout serait arbitré entre la Commission et les États, ne serait pas acceptable. Des règles européennes claires et négociées sont attendues pour l'attribution des fonds, pour leurs allocations obligatoires, pour leur fonctionnement. Ce, sans quoi ce futur budget marquerait un recul et une renationalisation inédits des politiques européennes, et une distanciation de la Commission européenne des Traités européens.

Nous ne pourrions concéder à tant de reculs qui s'apparenteraient à autant de démissions de la Commission européenne.

La préservation de l'approche territoriale et partenariale de la politique de cohésion, par le lien direct qui existe entre les régions européennes et la Commission européenne pour la programmation et la gestion des fonds avec un cadre réglementaire clairement défini, garantissant subsidiarité, gestion partagée et gouvernance à plusieurs niveaux, est un impératif. Il en va de même de la préservation d'une approche spécifique pour les RUP, qui est une dimension essentielle de toute politique européenne. Le maintien des enveloppes spécifiques additionnelles, la revalorisation du POSEI et la création de nouveaux programmes dédiés sont des demandes claires du Parlement européen, que nous ne pouvons voir remises en question.

Vous vous y êtes engagée devant la représentation parlementaire à plusieurs reprises, et notamment avant le vote du Parlement européen sur le collège des Commissaires. Vous nous aviez affirmé que vous teniez à ce que les régions et les communautés aient la haute main sur leur propre destinée et qu'elles contribuent à l'élaboration de nos politiques, que c'était le travail de la cohésion et des réformes que vous aviez confié à Raffaele Fitto, en tant que Vice-Président Exécutif, que ce choix vous l'aviez fait, car vous saviez à quel point il est essentiel de donner aux régions le poids politique qu'elles méritent. C'est également sur la base de ces engagements, que les Commissaires Piotr Serafin et Raffaella Fitto ont fait l'objet d'une approbation par les Commissions BUDG et REGI. Des engagements clairs, figurant au procès-verbal, ont été pris. Ils doivent être respectés.

Dans une Europe fracturée, la politique de cohésion est une politique qui relie, qui répare et qui rassemble. Si sa modernisation, sa transformation, sa simplification sont des impératifs, son essence doit pouvoir rester celle d'une politique régionale conduite par les régions. Sa renationalisation serait incompréhensible.

Les régions les moins développées doivent pouvoir compter sur une stabilité des dotations budgétaires européennes pour poursuivre leur développement et le rattrapage des retards. Le FSE doit être consolidé pour s'affirmer comme un fonds européen populaire auprès des citoyens européens, en ouvrant par exemple la possibilité de financer des emplois jeunes, en soutenant aussi les entreprises qui veulent se développer et créer de l'emploi.

Les défis auxquels les européens sont confrontés n'ont jamais été aussi nombreux, et peut-être n'ont-ils jamais été aussi européens : recrudescence des guerres et des tensions géopolitiques, montée des inégalités sociales et territoriales, urgence climatique, désindustrialisation, perte de repères démocratiques. Les derniers Eurobaromètres sont sans équivoque, et les citoyennes et citoyens attendent de l'Union qu'elle agisse pour la justice sociale, pour la solidarité entre les territoires, pour une transition écologique juste, et pour la paix.

Le futur cadre financier pluriannuel doit pouvoir être le reflet de ces ambitions européennes pour les Européens. Nous devons pouvoir valider un budget cohérent, assorti de priorités qui garantissent que les fonds structurels poursuivent les objectifs auxquels l'Union est assignée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.



Younous Omarjee